



Chemin des Manufactures – 62800 LIEVIN

Tél : 03 21 45 63 20 – Fax : 03 21 45 63 21 - @ : secretariat@artois.fff.fr



PROCES VERBAL

COMITE DIRECTEUR



Réunion du :	Vendredi 21 mai 2021
à :	LIEVIN

Présidente :	Mme Evelyne BAUDUIN -
---------------------	-----------------------

Présents :	MM. Jean DENEUVILLE – Bernard DEJARDIN – Denis LAMORILLE – Richard RATAJCZAK – Daniel SION – en présentiel. Mme Delphine BRESA – Mrs Didier CLAY – Gérard DEBONNE – Alain DELHAYE – Francis LEYVAL – Serge PAUCHET – Marc TINCHON – Pascal WATEL – en visio-conférence.
-------------------	---

Excusés :	Mmes Nathalie COCKENPOT – Micheline GOLAWSKI – MM. Chouki BELLA – Eric GOOSSENS – Serge HERMAN – Gaël MOLLET -
------------------	---

Assistent à la Séance :	Mme Sylvie PAYAGE – Directrice administrative – MM. Henry MACIUSZCZAK, Président de la CAA – Makhloufi REBATTACHI, CTD – Antoine VANNIEUWENHUYSE, CTD DAP -
--------------------------------	--

Absents :	
------------------	--

✓ Approbation du PV de la réunion du 5 Mars 2021 paru sur l'Hebdo Foot Artois n° 726 du 9 mars 2021

√ Le Comité Directeur s'associe au deuil des familles de Messieurs **Philippe QUILLET**, arbitre du district, **Philippe LEFEBVRE**, ancien président de l'**AAE DOURGES** et **Bernard PECQUE**, ancien président du **RC LABOURSE**, récemment décédés.

√ Décisions du Comité Directeur susceptibles d'appel dans les conditions réglementaires :
> En application des dispositions de l'article 9 des statuts, sur proposition de la Présidente, le Comité Directeur décide de nommer Président d'honneur du district Monsieur **Jean Louis GAMELIN**.

> En application des dispositions de l'article 12.5 des statuts, le Comité de direction valide l'ordre du jour de l'Assemblée générale du **12 Juin**

√ Conjointement avec le vœu déposé par l'**US ROUVROY**, le Comité Directeur conscient du fait que lors de la prochaine saison les joueurs U19 qui, lors des 2 saisons précédentes, n'ont pratiquement pas joué dans les compétitions jeunes pourraient éprouver des difficultés pour évoluer en seniors se propose de mettre en place un challenge éphémère U19 ouvert aux joueurs U19 et U18 en fonction des engagements.

√ Conjointement avec le vœu déposé par l'**ES SAINT LAURENT** et compte tenu des dispositions adoptées par la Ligue pour alimenter la compétition U14 de ligue le district va entamer, dans un premier temps, une consultation des 23 équipes « A » engagées en D1 U13 lors de la saison 2020 – 2021. En fonction des réponses reçues un barrage, sous une forme à déterminer, sera mis en place dès septembre pour désigner les 8 équipes de l'Artois appelées à évoluer en U14 Ligue.

√ Le Comité Directeur donne son accord pour

- La reprise d'activité du **FC THELUS**.
- La fusion absorption du **FC BREBIERES** par l'**AS BREBIERES**, du **FUTSAL CLUB DE MAZINGARBE** par l'**EC MAZINGARBE**.
- Le changement de nom du club de **VAUDRICOURT** qui devient le **RC VAUDRICOURT – KENNEDY**.

√ Le Comité Directeur prend note

- De la démission du Comité Directeur de l'**AS FREVENT**.
- De la décision supposée d'arrêter toute activité du **FC KENNEDY BETHUNE** sans qu'il soit, pour l'instant, possible de joindre un des responsables.
- Sous réserve de vérification de la situation financière, de la création d'un club futsal dénommé **FUTSAL CLUB MONT LIEBAUT BETHUNE**.

√ Conformément aux délibérations du COMEX décrétant la saison 2020 – 2021 blanche le Comité Directeur prend les décisions suivantes concernant les compétitions du district :

- Les différentes divisions hiérarchisées restent dans les compositions de la saison 2020 – 2021 mais les forfaits généraux enregistrés lors de l'arrêt des compétitions, les rétrogradations prononcées soit administrativement soit disciplinairement sont applicables.
- Les vacances éventuelles seront comblées à partir des classements établis à l'issue de la saison 2019 – 2020.
- Lorsque le retour à une situation normale a été décidé à l'issue de la saison 2020 – 2021 sa mise en œuvre sera mise à exécution à l'issue de la saison 2021 – 2022. Tel est le cas de la D2 seniors dont le retour à 24 équipes avait été acté. Toutefois, compte tenu des circonstances et des doutes subsistants quant au déroulement de la prochaine saison, la division sera formée de 2 groupes de 9 équipes et d'un groupe de 8 équipes. Ces équipes de D2 étant autorisées à participer à la coupe Plateau de même que les équipes de D3 qui en avaient été écartées la saison dernière.

- Dans cette même optique, l'assemblée générale ayant décidé de réduire la D6 seniors à 5 groupes au lieu de 6, la mise en œuvre interviendra à l'issue de la saison 2021 – 2022.
- Tous les autres groupes tels qu'ils ont été formés, dans toutes les compétitions seront maintenus à l'identique sous réserve de l'engagement des équipes.
- Pour tenir compte des problèmes que les répercussions sanitaires ont pu poser aux clubs les dates limites d'engagements pour la saison 2021 – 2022 sont fixées comme suit :
 - Championnats et coupes seniors : **15 Juillet**
 - Vétérans à 11 et à 7 : **31 Juillet**
 - Championnats et coupes jeunes à 11 : **15 Août**
 - Féminines seniors à 11 et à 7 : **15 Août**
 - Football d'animation U11 et U13 : **31 Août**
 - Futsal : **31 Août**

Les équipes s'engageant après ces dates devront utiliser les fiches d'engagement tardif.

- Les grilles de montées et descentes publiées en Août 2020 sont valables pour la saison 2021 – 2022 et seront republiées de manière identique.
- Les ententes créées pour la saison 2020 – 2021 sont dissoutes.

Par ailleurs les dispositions ci-après décidées par le COMEX sont reprises dans leur intégralité ; elles concernent les joueurs suspendus en nombre de matches qui voient leur sanction restante diminuée de 6 matches. Concernant les clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage, les candidats inscrits aux formations de la saison écoulée seront comptabilisés pour leurs clubs et entreront dans le quota fixé pour éventuellement régulariser la situation. Ils devront toutefois réussir les épreuves lors de la saison 2021 – 2022 pour pérenniser la situation du club. Il en sera de même pour les obligations d'éducateur diplômé intervenant dans les critères d'accession en ligue des féminines seniors.

√ Dispositions liées à la reprise d'activité :

Sous réserve de dispositions contraires émanant des autorités sanitaires, de la préfecture du Pas de Calais et des mairies les activités suivantes sont autorisées

Mineurs : entraînements et matches amicaux à partir du **19 Mai**

Seniors : entraînements avec contact à partir du **19 mai**, matches amicaux à partir du **9 Juin**

Futsal : entraînements avec contact à partir du **9 Juin**, matches amicaux à partir du **30 Juin**

Admission du public :

Dans le respect des mesures sanitaires

A partir du 19 Mai : une jauge de 35% est admise, les buvettes en extérieur et en places assises sont autorisées

A partir du 9 Juin : une jauge de 65% est admise, les buvettes extérieures et intérieures en places assises sont autorisées

Pour les tournois et les rencontres amicales, il est demandé aux clubs d'établir et de transmettre au district une feuille de match pour permettre un traçage des manifestations.

Des feuilles de matches papier sont téléchargeables sur le site du district (rubrique : documents divers)

Il est rappelé par ailleurs que tous les tournois doivent être homologués mais les clubs organisateurs sont dispensés du paiement des droits.

√ Bilan des prises de contact téléphoniques avec les clubs :

A ce jour 177 clubs ont été contactés et ont répondu aux enquêteurs, les appels étant bien perçus.

Des réponses, il apparaît que 70% des clubs sont restés actifs sous des formes diverses pendant le confinement.

Les pertes en effectif se répartissent en 3 parts assez équivalentes entre football d'animation et dirigeants, seniors et pertes très limitées.

Concernant les finances 60% des clubs estiment n'avoir pas de pertes et 40% indiquent avoir subi une perte ou diminution des subventions et craignent une désaffection des sponsors.

Enfin, si 25% des clubs estiment pouvoir s'en sortir sans aides particulières, 35% d'entre eux vont avoir besoin d'un apport technique, 15% attendent une aide en matériel et enfin 10% désirent un apport en formation

La mise en place de référents de secteurs a été accueillie positivement et interviendra après l'Assemblée Générale.

√ Actions de soutien des clubs :

Fédération : Distribution de bon d'achat aux clubs qui disposent d'une école de football, d'une valeur de 500 € à 5 000 € en fonction du nombre de licenciés, utilisables sur la plateforme footamateur.fff.fr

Distribution de dotation Nike gratuites destinées à tous les autres clubs amateurs.

Ligue : En dehors du fond de solidarité, une aide sur dossier sera accordée aux clubs en difficulté et d'autres aides sont en cours de réflexion

District : d'une valeur d'environ 50 000 €, l'aide du district va se matérialiser par le remboursement des frais d'engagement en championnats et coupes, sous forme d'avoir.

√ le tour des commissions :

Commission formation : Un programme repris sur le site est actuellement en cours en visioconférences. 5 formations tournées vers les dirigeants sont notamment prévues

Commission technique : de nombreux modules ont été reportés ; toutefois un module U17 est prévu à **MONCHY** après **le 9 Juin**.

Les détectations U13 ont été réalisées et des détectations féminines U11, U13 et U14 restent prévues.

Commission des arbitres : 2 formations simultanées sont prévues en présentiel en **juin** à **SAINT NICOLAS** et **BILLY MONTIGNY**.

La formation administrative des arbitres reçus lors des 3 sessions de la saison écoulée aura lieu **fin Aout/début Septembre**.

Une réflexion est engagée pour assurer les examens pratiques restant à réaliser sur des rencontres amicales **en juin**.

Commission de discipline : les 2 dossiers placés en instruction seront traités courant **juin**.

La Présidente du District :
Evelyne BAUDUIN.

Le Secrétaire Général :
Richard RATAJCZAK.



TOURNOI ET RASSEMBLEMENT HOMOLOGUE



13 juin

US GONNEHEM

Seniors